

AMENAGEMENTS POUR L'AMELIORATION ET L'ACCESSIBILITE DES LIEUX
DE PECHE. PHASE 3.

Les travaux d'aménagement pour l'amélioration et l'accessibilité des lieux de pêche – Meuse/20 canal Albert - en aval de Liège jusqu'à la frontière hollandaise (phase 3) pour compte du Service Public de Wallonie – Département des Voies Hydrauliques de Liège - commencent le 01 octobre 2009. Les entreprises, situées dans le périmètre des travaux ou dans un rayon de 1km autour du périmètre du futur chantier, qui estiment que les travaux perturberont l'accès à leur établissement pourront introduire une demande d'indemnité compensatoire durant la période où l'entreprise sera fermée suite aux travaux. Les entreprises concernées par ces dispositions pourront introduire une demande au Fonds de Participation sur base d'une attestation confirmant l'existence de nuisances. (Pour tous renseignements: 04/256.92.32.)